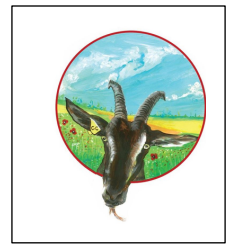




**CONTRAT D'ENGAGEMENT**  
**« Fromages de chèvre »**  
**2024/2025**  
**AMAP Les Paniers de Lesigny**



Le présent contrat est passé entre :

Le producteur : Briac Pachot, Ferme des Grands Courbons 77320 CHEVRU

Et l'adhérent(e) de l'association (Nom/Prénom):.....

Adresse:.....

Téléphone:..... E-mail :.....

**1) Objet et durée du contrat :**

Le présent contrat est élaboré, entre le producteur et l'adhérent, pour **17 livraisons tous les 15 jours du 17/04/2024 au 27/11/2024 durant les semaines paires.**

**(17 Avril / 01, 15 & 29 Mai / 12 & 26 Juin / 10 & 24 Juillet / 07 & 21 Août / 04 & 18 Septembre / 02, 16 & 30 Octobre / 13 & 27 Novembre)**

Les livraisons s'arrêtent fin novembre en raison de la baisse de production de lait durant l'hiver. L'adhérent aura au choix entre les différents produits définis dans le tableau.

Pour le 1<sup>er</sup> mai, il est convenu que la livraison sera décalée sur une autre date à définir.

**2) Engagement de l'adhérent :**

- Préfinancer la production.
- Récupérer ou faire récupérer son fromage (en cas d'absence). En cas de non-retrait, aucun remboursement ne sera effectué et les fromages non récupérés seront partagés par/entre les permanents de la distribution.
- Reconnaître les aléas de la production (intempéries, ravageurs, ...) et, en tant que consommateur accepter les risques liés à ces aléas.
- Accepter que le goût du fromage puisse varier en fonction de la saison.

**3) Engagement du producteur partenaire :**

- Faire livrer toutes les 2 semaines aux adhérents des produits de qualité, frais, issus de sa production.
- Informer régulièrement les adhérents sur l'avancée des savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales.
- Être transparent sur la gestion de son exploitation.
- Accueillir les adhérents au moins une fois par an sur la ferme.

**4) Lieu de distribution :**

La distribution des fromages de chèvre aura lieu **tous les 15 jours, les mercredis de 18h30 à 19h30.**

► **Salle du CAL, Avenue du Château, ou Maison des associations, 27 rue de Villarceau 77150 Lesigny.**

**FROMAGES DE CHÈVRE**

PRODUITS	PRIX A L'UNITÉ	QUANTITÉ	TOTAL
Crottin affiné (80g)	3€	17 X	
Palais frais (200g)	3,50€	17 X	
Palais affiné (120g)		17 X	
Palet sec	2,50 €	17 X	
Palet enrobé (Ail et fines herbes, oignons et paprika, échalotes)	4€	17 X	
Buche (260g)	6€	17 X	
Pyramide (240g)	5,50€	17 X	
Faisselle (pot 400g)	4€	17 X	
<u>Petit panier</u> : assortiment de 2 à 3 fromages de chèvre (proposés par le producteur).	10€	17 X	
<u>Grand panier</u> : assortiment de 4 à 5 fromages de chèvre (proposés par le producteur).	19€	17 X	
<b>TOTAL SAISON (pour 17 livraisons)</b>			

**5) Conditions de règlement :**

Ce contrat doit être transmis en **1 exemplaire signé, avec le(s) chèque(s)**, au référent « fromage » ou un membre du bureau.

Tous les chèques sont remis à l'agriculteur par le référent ou le trésorier. Sans indication précise, les chèques seront encaissés en début de chaque mois.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Ferme des grands courbons

Date :

Lieu :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'adhérent

Signature du producteur